

**PROCES-VERBAL**  
**du CONSEIL D'ECOLE de Candé-sur-Beuvron**  
**9 novembre 2023**  
*(18h00 / 20h00)*

**Étaient présents à la réunion :**

<b>Identité</b>	<b>Qualité / fonction</b>
M. LEPINARD	I.E.N. de la circonscription de Blois V
Mme GRABOWSKI Isabelle Mme GROSSE Mylène M. BEAUSSIER Pierre Mme CADOUX Eva	Représentants des parents d'élèves de l'école.
M. LEDOUX Mme OLOMBEL	Maire de <i>Candé/Beuvron</i> . Secrétaire des affaires scolaires
Mmes BOUCHET, BOUQUET, CORABOEUF, PRUD'HOMME, CHAINE	Enseignants de l'école primaire de <i>Candé/Beuvron</i> .
Mme LEFERT Christelle	Membre de l'APE

**Étaient excusées :**

<b>Identité</b>	<b>Qualité / fonction</b>
Mme GASPARI Mme LIGER Mme Hébert, maîtresse G	Enseignante CE1 (vendredi) et CM2 (jeudi) Titulaire remplaçante rattachée à l'école Enseignante du RASED de secteur.

**Ordre du jour :**

- 1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'école du 27 juin 2023
- 2/ Résultats des élections des représentants des parents d'élèves du 13 octobre 2023
- 3/ Effectifs, répartitions et équipe enseignante à la date du 9 novembre 2023
- 4/ Vote du règlement intérieur
- 5/ Présentation du *R.A.S.E.D. Montrichard*
- 6/ Bilan financier de la coopérative scolaire
- 7/ Projets pédagogiques
- 8/ Sécurité
- 9/ Programme pHARE
- 10/ Evaluation d'école
- 11/ Questions diverses

## **Décisions** :

### **Point n°1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'école du 27 juin 2023**

Aucune objection n'est émise sur le procès-verbal de la réunion du 27 juin 2023. Il sera mis en ligne sur le site de l'école.

### **Point n°2 : Résultats des élections des représentants des parents d'élèves du 13 octobre 2023**

Dix parents d'élèves candidats sont élus : 5 titulaires et 5 suppléants.  
Le taux de participation est de: 50,89 %

### **Point n°3 : Effectifs, répartitions et équipe enseignante à la date du 9 novembre 2023**

A la date du 9 novembre 2023, l'école compte 121 élèves soit une moyenne de 24,2 élèves/ classe.

Répartitions : 12 PS, 15 MS, 15 GS, 11 CP, 20 CE1, 11 CE2, 15CM1 et 22 CM2.

<i>Classes</i>	<b>PS-MS</b>	<b>GS-CP</b>	<b>CE1</b>	<b>CE2-CM1</b>	<b>CM2</b>
<i>Enseignantes</i>	Mme BOUQUET	Mme PRUD'HOMME	Mmes CORABOEUF/GASPARI	Mme BOUCHET	Mmes CHAINE/GASPARI
<i>PS</i>	12				
<i>MS</i>	15				
<i>GS</i>		15			
<i>CP</i>		11			
<i>CE1</i>			20		
<i>CE2</i>				11	
<i>CM1</i>				15	
<i>CM2</i>					22
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>20</b>	<b>26</b>	<b>22</b>

### **Point n°4 : Vote du règlement intérieur**

Le règlement proposé pour cette année scolaire est fondé sur le règlement départemental type (version 2015) auquel nous avons fait quelques ajouts. (voir annexes : surlignés en jaune)

Le règlement proposé est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

Cette année, le règlement et les chartes seront distribuées à chaque famille en format papier pour lecture et signature.

### **Point n°5 : Présentation du *R.A.S.E.D. Montrichard***

Le RASED (Réseau d'Aide et de Soutien aux Élèves en Difficulté) de secteur a pour école de rattachement l'école élémentaire de Montrichard et intervient sur un secteur d'environ 1 300 élèves.

Il est composé de Mme CHOQUEUX (psychologue scolaire qui peut effectuer des bilans, voire de courts suivis, peut rencontrer les familles et les orienter vers des aides extérieures si cela apparaît judicieux), M. CROMBÉ (maître E, enseignant chargé de l'aide pédagogique qui travaille généralement en petits groupes, notamment sur des questions de méthodologie et qui vise à créer une dynamique positive dans le travail scolaire) et Mme HÉBERT (maîtresse G, enseignante chargée de l'aide relative à des difficultés à dominante relationnelle ; elle travaille par la médiation du jeu et vise à faire de l'enfant un élève en développant le plaisir d'apprendre).

Le RASED est sollicité par les enseignants, puis un accompagnement auprès d'élèves concernés ou un bilan peut être réalisé. Dans tous les cas, les familles sont informées du travail effectué avec les élèves. Mme CHOQUEUX peut aussi être directement sollicitée par une famille. Un délai est possible entre les demandes et la réponse apportée par le RASED.

#### **Point n°6 : Bilan financier de la coopérative scolaire.**

Mme BOUQUET présente un bilan des comptes de la coopérative scolaire pour l'exercice 2022/2023 :

#### **Dépenses : Total : 3 210,89€ réparties de la façon suivante :**

- Assurances : 30,75€
- Cotisations versées à l'OCCE : 264,45€
- Achats de produits à vendre (chocolats, photos de classe): 235,72€
- Sorties (entrées, activités, bus) ou matériel éducatif : 2 455,07€
- Frais bancaires : 23,50€
- Achat de bien durable (chaise cassée par un enfant): 48,30€
- Dépenses exceptionnelles (chèques d'une famille refusés: coopérative scolaire puis photos): 153,10€

#### **Recettes : Total : 5 457,33€ réparties de la façon suivante :**

- Subvention de la mairie : 2 380€
- Participation des familles (cotisation à l'OCCE, ou participation au coût d'un voyage): 1 238 €
- Vente de produits (chocolats, photos de classe...) : 1 791,03€
- Recettes exceptionnelles (chaise remboursée par une famille): 48,30€

**Résultat de l'année scolaire 2022-2023 : + 2 246,44€**

**Solde au 31 août 2022 : 14 926,21€**

Les comptes, vérifiés par l'OCCE, sont consultables à l'école sur demande.

#### **Point n°7 : Projets pédagogiques :**

Projet pluridisciplinaire : le sport et les JO 2024 sur les 5 classes

- Arts visuels, littérature, EMC en lien avec le sport et les JO
- Cycle piscine jusqu'au 30 novembre pour valider le pass nautique ou le savoir nager.

- Cycle football au second trimestre avec le club de football Chailles/Candé
- Cycle vélo dans la cour de l'école pour valider le « savoir rouler »
- Jeux collectifs (football, basketball) proposés sur deux temps de récréation par semaine au city stade. Jeux proposés également suite à l'interdiction du ballon au pied dans la cour de l'école. Les élèves apprécient et progressent sur le respect des règles collectives.

Classes découvertes :

25 au 29 mars: classe de mer au château d'Olonne en Vendée

21 au 23 mai : ferme de Prunay pour les classes PS/MS, GS/CP et CE1 : thème animaux de la ferme, jeux collectifs (comme le Home Ball), confection pain sportif.

15 mars : sortie des CM2 au CDER

L'infirmière scolaire interviendra lundi 6 novembre sur la thématique de la puberté auprès des CM2.

La gendarmerie interviendra auprès des CE2 pour le permis piéton et auprès des CM2 pour le permis internet et le harcèlement ou cyberharcèlement en périodes 3 ou 4.

### Point n°8 : **Sécurité**

Le PPMS AI (PPMS Attentat-Intrusion) a été rédigé le 8 septembre 2023. L'exercice a eu lieu le 6 octobre 2023 avec comme scénario l'intrusion d'une personne mal intentionnée et donc l'exercice je me cache là où je me trouve.

A noter que les clés de la classe de CM2 n'ont pas été retrouvées. Des tables sont donc placées derrière les portes lors de l'exercice.

Un exercice incendie a été effectué le 22 septembre 2023. L'exercice s'est bien déroulé ; une fiche d'observation de l'exercice a été rédigée et consignée.

### Point n°9 : **Programme PHARE**

Un personnel ressource par circonscription du 1er degré est formé à la prise en charge des situations de harcèlement via la Méthode de la Préoccupation Partagée (MPP). Cette méthode, non blâmante, se caractérise par une méthode d'échanges afin d'engager les intimidateurs dans la mise en place d'actions pour mettre fin au harcèlement tout en apportant à l'élève cible, un soutien garantissant sa sécurité et son bien-être à l'école.

Tout élève est donc susceptible d'être rencontré par l'équipe pour contribuer par ses suggestions à l'amélioration de la situation d'un camarade.

- Journée nationale : Aujourd'hui, journée du 9 novembre, est la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire. L'école, les élèves et les familles ont participé à l'action « Tous en bleu ».
- Questionnaire : Parallèlement, à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 15 novembre, le Ministre a demandé que soit proposé à chaque élève, du CE2 à la Terminale, de répondre anonymement à un questionnaire élaboré avec le concours des scientifiques. Tous les élèves des écoles à compter du CE2 se verront donc proposer de remplir un questionnaire anonyme visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire au cours d'un temps dédié. Deux heures du temps scolaire seront banalisées à cette fin.

- Programmes : 10h d'apprentissage par an sont prévues, du CP à la 3ème, consacrées à la prévention du harcèlement et au développement de compétences psychosociales des élèves. Les maternelles de l'école ont également fait un travail sur le sujet.

PS/MS : Travail sur la différence et la moquerie à partir des albums suivants:

"La fleur qui dérange" de Zazi Sazonoff

"J'ai perdu mon sourire" de Goossens

GS/CP/ CE1 : Développer des relations positives entre soi et les autres et développer l'empathie, l'estime de soi

Albums : GS : « Un renard dans mon école » ; CP/CE1 : « Le conte chaud et doux des chaudoudoux de Claude Steiner ; « Lili est harcelée » de Dominique de Saint Mars de Serge Bloch (Max et Lili)

CE2/CM1 : travail à partir des « Petits citoyens »

CM2 : Echanger et s'exprimer sur des difficultés rencontrées au quotidien; prendre conscience de son implication dans les phénomènes de violence dans les différents rôles (intimidateur ou cible); favoriser l'entraide, l'écoute et l'empathie.

L'EMS interviendra dans la classe le lundi 18 décembre après-midi au sujet du harcèlement ou climat de classe (convenu avec Vincent Fleuret).

Les activités proposées sont les jeux coopératifs en EPS, jeu de l'oie sur le harcèlement ainsi que les conseils de coopération mis en place au sein de chaque classe.

### Point n°10 : Evaluation d'école

Monsieur l'Inspecteur présente le cadre et les modalités de l'évaluation d'école.

Le CEE (Conseil d'évaluation de l'école) a été créé par la loi du 26 juillet 2019, dite loi pour Une Ecole de la confiance. Il est chargé d'évaluer en toute indépendance l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire.

La finalité est d'améliorer le service public d'enseignement, d'élever le niveau général scolaire, travailler avec tous les acteurs dans l'environnement de l'école :

la directrice, les enseignants, les membres du RASED, les personnels communaux, la collectivité si elle donne son accord, les parents, les enfants.

4 domaines d'étude :

1/Apprentissages et parcours des élèves,

2/Acteurs et fonctionnement de l'école,

3/Climat scolaire, vie et bien-être de l'élève

4/ Environnement institutionnel et partenarial

Les différents temps :

1/ L'auto-évaluation du 17 janvier au 13 mars : le directeur peut installer un comité de pilotage, traiter des données sur l'école comme des indicateurs : IPS, les évaluations nationales, des questions envoyés aux parents, enfants, enseignants, personnel périscolaire. Un temps d'analyse qui mène à la rédaction d'un rapport d'auto-évaluation.

2/ L'évaluation externe du 2 au 12 avril : elle est pratiquée par des évaluateurs de l'éducation nationale (4 personnes : maître formateur, IEN, conseiller pédagogique). Ces derniers ont lu le rapport d'auto-évaluation et se présentent une journée et demie à l'école pour faire des entretiens auprès des enseignants, parents et élèves..

3/ Le rapport provisoire pour le 24 mai : l'équipe enseignante relit le rapport pour y demander si besoin des modifications.

4/ Le rapport définitif pour le 12 juin, à présenter au conseil d'école. Ce rapport sera accessible aux familles mais n'a pas de vocation à être publié. Ce n'est pas un audit. Ce rapport servira à rédiger un nouveau projet d'école valable 5 ans.

Monsieur le Maire demande si la mairie aura un retour. Monsieur l'Inspecteur répond qu'un retour sera fait si il y a quelque chose à améliorer du côté du périscolaire.

#### Point n°11 : **Questions diverses**

Pas de questions des représentants. La directrice donne la parole à Madame Lefert pour l'association de parents d'élèves pour évoquer les manifestations futures.

\* spectacle de Noël le 17 décembre

\* carnaval le 18 février

\* vente de gâteaux et d'autres manifestations futures

La séance est levée à 19h18

*Prochaine réunion du Conseil d'école : 14 mars 2024.*

Signature de la secrétaire de séance :  
Mme CHAINE

Signature de la directrice :  
Mme Coraboeuf

